

**LES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER
D'INSCRIPTION A L'ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
DU CAMEROUN**

➤ **Pour les nationaux :**

- 2 demandes manuscrites timbrées à 1000 FCFA chacune ;
- 2 demandes timbrées de l'employeur si le médecin doit travailler chez un Confrère disposant d'un Cabinet ou d'une Clinique ;
- 2 Formulaire d'inscription (fournis par l'ONMC) ;
- 2 Certificat de nationalité ;
- 2 Copies certifiées conformes de l'Acte de naissance ;
- 2 Copies certifiées conformes du Baccalauréat ou GCALevel ;
- 2 Copies certifiées conformes des diplômes universitaires (au moins le Doctorat, les spécialités) ;
- 2 Attestations de présentation de l'Original des diplômes (Doctorat)
- 2 Certificats d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'Etranger (pays hors CAMES)
- 2 Extraits du Bulletin de Casier Judiciaire N 3 datant de moins de 3 mois ;
- 2 photos 4*4 ;
- 2 Photocopies du reçu de versement de la somme de 25 000 FCFA des frais de dossier ;
- 2 Photocopies du reçu de versement de la somme de 50 000 des frais de siège ;
- Régularisation des arriérés de cotisations pour les médecins ayant exercé sans inscription à l'Ordre ;
- Adresse complète du Médecin.

➤ **Les médecins étrangers doivent en plus fournir :**

- 2 attestations de Réciprocité avec le pays d'origine ou de tout autre pays ou le postulant aurait exercé ;
- 2 Attestations de non radiation du tableau de l'ordre des médecins dudit pays ;
- 2 Exemplaires du Contrat de travail légalisé.